

## Yves Juhel sera bien à la barre jusqu'aux élections

Qui gère Menton jusqu'au scrutin municipal prévu les 30 janvier et 6 février ? Le maire élu le 9 novembre, ainsi que son conseil municipal – même incomplet – y sont bien, légalement, autorisés.

Qui gère Menton jusqu'aux élections ? C'est bien le maire de Menton, Yves Juhel, ainsi que son conseil municipal, installé lors de la séance du 9 décembre dernier, qui sont en mesure d'assurer la continuité. La Ville de Dinard, confrontée à une situation similaire en 2017, avait expliqué la situation ainsi : « Pendant la période transitoire (jusqu'à la date des élections), le conseil municipal, diminué de plus d'un tiers de ses membres, continue de fonctionner, la règle du quorum s'appliquant au nombre d'élus qui restent en place ». C'est le cas à Menton, le maire, Yves Juhel, conserve ses pouvoirs propres.

### Pas de délégation spéciale

Pas de mise en place d'une délégation spéciale (nommée par la Préfecture pour gérer les af-

aires courantes), telle qu'évoquée samedi dans nos colonnes. Car comme l'indique la Préfecture des Alpes-Maritimes dans un communiqué, hier, cette disposition, exceptionnelle, n'est possible qu'à trois conditions non cumulatives, fixées par l'article L.2121-35 du Code général des collectivités territoriales : la dissolution du conseil municipal; la démission de tous ses membres en exercice; en cas d'annulation définitive de l'élection de tous ses membres ou lorsqu'un conseil municipal ne peut être constitué.

« Aucune de ces conditions n'étant remplie, le code électoral permet au conseil municipal tel qu'il est actuellement constitué de se réunir valablement, ce jusqu'à son renouvellement intégral », souligne la Préfecture, qui rappelle le premier tour du scrutin municipal est fixé au diman-



Le conseil municipal en place gèrera la Ville jusqu'au passage aux urnes.

(Photo A. R.)

che 30 janvier. Avec un possible second tour au 6 février.

### « En dehors de toute démarche partisane »

La Ville, de son côté, affirme : « Le Maire élu le 9 novembre dis-

posé jusqu'à la future élection des pleins pouvoirs. Pour ce faire, les administrations municipales et communautaires sont à sa disposition. Les services assurent la continuité du service public et nous le faisons en de-

hors de toute démarche partisane ».

Un conseil municipal est d'ailleurs déjà programmé le 21 décembre prochain.

YANN DELANOË  
ET ALICE ROUSSELOT

## Un rassemblement « contre la compromission avec le RN » à Menton



L'ancienne première adjointe Sandra Paire et plusieurs de ses soutiens ont répondu à cet appel « citoyen ».

(Photo Jean-François Ottonello)

Une trentaine de personnes étaient rassemblées hier soir, à 18 h 30, devant la mairie de Menton pour « dénoncer la nomination d'adjoints au maire et l'attribution de délégations à des militants ou sympathisants RN » au sein du conseil municipal. Elles répondaient à un appel lancé par l'écologiste Laurent Lanquar-Castiel et Florence Lagache adressé « à toutes celles et ceux qui refusent la compromission avec l'extrême droite ». Parmi le groupe, l'ancienne première adjointe Sandra Paire et plusieurs autres élus démissionnaires - Gabrielle Bibeau, Patricia Martelli, Daniel Allavena - ou encore Martine Landry, militante d'Amnesty International 06.

« Il aura fallu un tout petit mois pour laisser

entrer le RN au conseil municipal. C'est en ces mots que Florence Lagache s'est adressés au groupe réuni devant les marches de l'hôtel de ville. Avant de dénoncer des « méthodes d'intimidation indignes envers les démissionnaires » de la part de l'équipe municipale actuelle et « un climat délétère instauré en quelques semaines ».

« Nous sommes ici en tant que citoyens, de bords politiques différents, pour refuser cette rupture du pacte républicain et démocratique, appuyé quant à lui Laurent Lanquar-Castiel. L'extrême droite se combat pas à pas, nous sommes là pour dire : attention, le danger est toujours là. Yves Juhel s'est fait élire en allant chercher les voix de l'extrême droite, et l'annonce récente de l'attribution de délégations à des militants ou sympathisants RN en est une preuve de plus ».

Quelques heures avant ce rassemblement, le maire de Menton s'était exprimé par voie de communiqué sur le sujet : « Parmi les sept membres de l'opposition qui sont restés dans le conseil municipal, seule une élue est affiliée au RN. Quant aux autres, un est membre des LR, deux sont des centristes et trois sans appartenance politique. Par ailleurs, comme l'ont précisé, au lendemain de mon élection, les membres du groupe « Menton demain », ils ont voté pour le bien des Mentonnais avant de penser à leur position politique. J'ai tenu à respecter cet engagement et à travailler avec tous les élus qui ont exprimé, en restant, leur souhait de se mettre au service des Mentonnais », déclinait-il.

M. B.

**Nouveau**  
**Darty Menton**  
**ouvre ses portes**

Du 13 au 22 décembre 2021  
**10€ offerts\***  
par tranche de 100€ d'achat  
en carte cadeau Darty

**DARTY MENTON**  
2 rue Guyau

Carte cadeau utilisable du 7 janvier au 30 février 2022.  
\* Offre valable pour tout achat effectué du 13 au 22 décembre 2021 uniquement dans le magasin Darty Menton. Sous réserve de stock. Offre réservée aux clients membres des magasins Darty. Délai de reprise des articles défectueux, SAV et autres services. Voir conditions en magasin. Magasin Darty. Commerce indépendant. RCS 889 020 388 504